

Dienstag (Abend), 12. Juni 2018

Erziehungsdirektion

100 2018.RRGR.43 Motion 014-2018 Dunning (Biel/Bienne, SP) Schweizerdeutsch-Unterricht an den französischsprachigen Schulen

Präsident. Wir kommen zum Traktandum 100, einer Motion Dunning: «Schweizerdeutsch-Unterricht an den französischsprachigen Schulen».

Samantha Dunning, Biel/Bienne (SP). Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à Madame Häslar dans sa nouvelle fonction et lui souhaite tout de bon et plein de succès. Lorsque j'ai déposé ma motion pour des cours de suisse-allemand à l'école, c'était dans l'idée de promouvoir la communication entre les deux communautés linguistiques. Je pars en effet du postulat que la situation actuelle est problématique. Les élèves francophones apprennent le Schriftdeutsch à l'école, mais n'ont aucune notion de Berndeutsch, ce qui implique que les élèves des deux communautés linguistiques communiquent difficilement, ce qui est dommage pour la cohésion de notre canton. J'en suis d'ailleurs l'exemple concret: Lorsque j'avais neuf ans, j'apprenais l'allemand à l'école, et toute contente de pouvoir mettre en application mes nouvelles connaissances, je me suis adressée à mes collègues de natation en allemand, et, patatras, ces derniers ont éclaté de rire... «Eh oui!», vous me direz, «les enfants sont cruels.».

Cependant, cette histoire reflète bien ce que nous vivons au quotidien. Nous apprenons une langue qui, bien qu'officielle, n'est pas celle utilisée. Et bien que mon histoire soit anecdotique, la non-maîtrise du suisse-allemand, et en particulier du Berndeutsch, devient souvent problématique dans le milieu professionnel. En effet, il est totalement compréhensible qu'un employeur préfère engager quelqu'un avec qui il peut communiquer librement en Berndeutsch, plutôt qu'une personne avec qui il doit parler l'allemand standard. L'accès à l'emploi se complexifie donc pour les francophones. D'ailleurs, lors du dépôt de ma motion, j'ai reçu de nombreux témoignages comme quoi les Romands ressentent le besoin d'apprendre le Berndeutsch. Mon intention était donc de donner des outils supplémentaires aux élèves francophones afin qu'ils puissent communiquer «en live» et aussi se préparer à la concurrence du marché du travail.

Concernant le premier point de ma motion, je suis donc d'accord de le classer, même si la réponse écrite du Conseil-exécutif ne me paraît pas des plus convaincantes. En effet, je ne pense pas qu'il suffise de simplement informer les écoles via une newsletter qu'ils ont la possibilité de proposer des cours facultatifs de dialecte; le canton de Berne pourrait par exemple inciter les directions d'école de plusieurs communes de se mettre ensemble afin d'avoir les effectifs minimaux pour proposer des cours facultatifs, ou bien, ils pourraient rassembler un pool d'enseignants alémaniques prêts à offrir des cours de Berndeutsch. Cependant, suite à différentes discussions effectuées avec des collaborateurs de la Direction de l'instruction publique, je remarque qu'une réflexion est en cours et suis donc prête à accepter le classement.

Concernant le deuxième point, j'ai décidé de le retirer. En effet, je reconnais que ma proposition serait difficile à mettre en application, et je n'ai surtout pas l'intention de mettre en concurrence le Schriftdeutsch avec le Berndeutsch. A mon avis, les deux sont importants. Cependant, je reste d'avis que le Berndeutsch est important et qu'il serait nécessaire de l'enseigner à l'école. La question, c'est: comment? Pour moi, il est clair que l'apprentissage du Berndeutsch devrait se faire de manière vivante et par des Alémaniques. Une des solutions serait éventuellement de renforcer les échanges linguistiques réguliers, ou de permettre à des élèves de suivre une année ou deux de leur scolarité dans la langue partenaire, ou même de proposer certaines leçons, comme le sport ou la géographie, dans la langue partenaire. Vous comprendrez bien que même si je retire ce point, je reste très attentive à cette question, et n'hésiterais pas à déposer une proposition ou une intervention plus ouverte. En résumé, je vous prie d'adopter le premier point de ma motion, et de le classer, et je retire le deuxième point.

Präsident. Die Motionärin ist betreffend Punkt 1 mit dem Antrag des Regierungsrats auf Annahme und gleichzeitige Abschreibung einverstanden. Der Punkt 2 ist zurückgezogen worden. Ist dies aus den Reihen des Rats bestritten? – Es ist nicht bestritten. Somit können wir gleich darüber abstimmen. *(Heiterkeit) (Der Präsident löscht die Rednerliste)*. Wer den Punkt 1 der Motion annehmen und gleichzeitig abschreiben will, stimmt Ja, wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Abstimmung (Ziff. 1)

Der Grosse Rat beschliesst:

Annahme und gleichzeitige Abschreibung

Ja	136
Nein	0
Enthalten	0

Präsident. Sie haben den Punkt 1 einstimmig mit 136 Ja-Stimmen angenommen und abgeschrieben. Ich habe es natürlich unterlassen, die Frau Regierungsrätin zu fragen, ob sie etwas dazu sagen wolle.